

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois; ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement; et les arriérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



Gérant

Hector A. Proulx.

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à Hector A. Proulx, Gérant.

ANNONCES

Première insertion..... 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne
Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine: Le "Dictionnaire généalogique des familles Canadiennes," par M. l'abbé Cyprien Tanguay.—Témoignage en faveur de l'asile des sourds-muets à Mile-End, près de Montréal.—Titres d'honneur obtenus par MM. N.-E. Faucher de St-Maurice et le Notaire A.-G. Bussière.—Commission spéciale d'agriculture pour la Province de Québec.—Programme officiel du Sport, pendant l'Exposition Provinciale de Québec; festival à Québec, pendant le temps de l'Exposition; renseignements quant aux hôtels ou maisons de pension privée à Québec, pendant l'Exposition.

Causerie Agricole: Culture du blé (Suite).—Epoque des semences.—Quantité de la semence.—Mode de semis.

Sujets divers: Concours des fermes les mieux tenues dans le comté de l'Islet, par la Société d'agriculture de ce comté.—Concours sous la direction de la Société d'horticulture du comté de l'Islet, pour les vergers et jardins les mieux tenus, etc.—Loi concernant la chasse et la pêche dans la Province de Québec.—Influence des divers engrais sur la culture des plantes potagères.

Choses et autres: L'agriculture à St-Joseph de Lévis.—Importance de l'industrie laitière aux Etats-Unis.—Les moissons dans la Province de Manitoba.

Recettes: Moyen de purifier l'air dans les intérieurs où il y a des malades.—Blanchissage de la paille.

EN VENTE AU BUREAU DE LA "GAZETTE DES CAMPAGNES"

INSTRUCTIONS POPULAIRES SUR LES SOINS A DONNER AUX ANIMAUX MALADES.—Prix, 15 cts.

LE PARFAIT MARECHAL EXPERT MODERNE, manuel complet de l'amateur et du marchand de chevaux, de l'artiste vétérinaire et du maréchal ferrant, ouvrage extrait des meilleurs auteurs anciens et modernes; mis en ordre et complété par M. Marcelicour, artiste vétérinaire. Prix : 35 cts.

"Le mouton," traité pratique sur l'élevage des moutons en Canada, par Eugène Casgrain, écrivain, arpenteur, membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec.—Prix, 15 cts.

"L'élevage du cheval;" des soins à lui donner.—Prix, 20 cts.

"Les veillées canadiennes," traité élémentaire d'agriculture, approuvé par la Société d'agriculture du Bas-Canada, par Frs M. Ossayo.—Prix 25 cts.

"Lettres sur la vie rurale," par M. Victor de Tracy.—Prix, 60 cts.

REVUE DE LA SEMAINE

Le "Dictionnaire généalogique des familles Canadiennes," par l'abbé Cyprien Tanguay.—Nous devons à l'obligeance de MM. Sénécal et Fils, imprimeurs-éditeurs à Montréal, de recevoir le quatrième volume du "Dictionnaire généalogique des familles Canadiennes" depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours," par M. l'abbé Cyprien Tanguay.

Quand nous parcourons ces volumes pour une première fois, nous éprouvons certaines difficultés, même de l'ennui, à tracer la généalogie des familles auxquelles nous sommes attachés; mais dès que nous avons saisi la clef des abréviations adoptées par l'abbé Tanguay, pour abrégé cet ouvrage qu'autrement il lui aurait fallu imprimer en trente ou quarante volumes, nous éprouvons un véritable plaisir à parcourir les précieux détails qu'ils renferment sur les différentes familles qui ont peuplé notre beau pays.

Les quatre volumes déjà publiés ne portant aucun renseignement sur la famille Prou à laquelle nous sommes allié, à l'exception du 1er volume jusqu'à 1700, nous n'avons pu en retracer la généalogie. Cependant la lettre G, au quatrième volume, a facilité nos recherches, au nom de Pierre Gendro dit Lapousière, natif de St David d'Alleron, évêché de Xantaine (Santone), et établi au Château-Richer en 1663, dont une descendante a épousé, à St Thomas, Jean-Baptiste Prou né à St Thomas le 18 mai 1757; le dit Prou descendant de Jean Prou né à Québec en 1647, fils de Jean et de Louise Vallée, de Mantilly, évêché d'Angers, France. Du mariage de Jean-Baptiste Prou et Marie-Joseph Gendro: Martin Proust notre grand-père né à Ste Anne de la Pocatière le 17 novembre 1771; puis du mariage de Martin Proulx et de Marie Catherine Côté, Firmin Proulx né à Kamouraska le 4 mars 1803, notre père décédé à Québec le 15 janvier dernier. Nos descendants, en partant de France, ont donc habité Québec, St Thomas, Ste Anne de la Poca-

tière, Kamouraska, puis en dernier lieu Québec, dans l'espace de six générations.

Nous donnons ces détails, pour démontrer qu'à l'aide de ces précieux volumes on peut facilement arriver, avec un peu de recherches, à tracer la généalogie de nos familles.

"L'arrivée de ce quatrième volume, dit notre confrère du *Courrier du Canada*, est la confirmation de la promesse faite l'an dernier par l'auteur et ses éditeurs, que la publication de cet ouvrage ne souffrirait plus de retard et que avant peu de mois le public sera en possession d'une collection historique, que seul, le Canada peut se vanter d'avoir produite. Une revue du quatrième volume nous démontre jusqu'à quel point le "Dictionnaire Généalogique" peut être utilisé avec un avantage marqué, soit dans la consultation des registres de l'état civil, pour la fixation des degrés de parenté dans le cas de mariage, soit dans les débats devant les tribunaux pour établir la filiation dans les contestations résultant du partage des successions.

"Il n'y a qu'une opinion à l'endroit de cet ouvrage, fruit d'un patriotisme éclairé, c'est qu'il devrait être sur les rayons de toutes les bibliothèques du pays, dans les bureaux de toutes les fabriques paroissiales, et entre les mains de tous les administrateurs ou des légataires de successions importantes, et nous souhaitons bien qu'avant peu cette opinion devienne un fait accompli."

M. l'abbé Tanguay, par son immense travail a légué à son pays un monument impérissable et qu'aucun pays du monde ne possède déjà. Il n'est donc pas surprenant qu'il ait reçu encore tout récemment la haute approbation et le précieux encouragement du premier dignitaire de la Puissance du Canada, Son Excellence le Gouverneur-Général Lord Lansdowne, par la lettre suivante :

"Government House, Ottawa, ce 16 mai 1887.

"Monsieur,

"J'ai eu l'honneur de recevoir les trois volumes de votre *Dictionnaire Généalogique* que vous avez bien voulu me présenter, et qui seront, je l'apprends avec plaisir, suivis de trois autres volumes que vous publierez plus tard.

"Permettez moi de vous disputer le droit de parler du Dictionnaire comme d'un "humble ouvrage." C'est vraiment un *magnum opus* que vous avez eu le courage d'entreprendre; une œuvre qui sauvera, pour ceux qui viendront après nous, des trésors historiques destinés à nous échapper complètement, sans votre secours.

"Je suis content de posséder un exemplaire d'un livre si digne d'estime, donné par l'auteur lui-même. Je lui reproche un peu de n'avoir pas constaté ce fait par une courte inscription sur la première page du tome I. J'espère pourtant que cette omission sera réparée un jour.

"Acceptez, je vous prie, tous mes remerciements et l'expression de mes meilleurs sentiments.

"LANSDOWNE.

"Le Révérend Abbé Tanguay, L. D."

Pour les détails de la souscription qui est de \$4 par volume, s'adresser à MM. E. Sonecal & Fils, 20, rue St Vincent, à Montréal.

Témoignage en faveur de l'asile des sourds-muets à Mile End, près de Montréal.—Le Rév. Père Bélanger, qui a été le directeur de l'asile des sourds-muets à Mile-End, pendant trente ans, a accepté l'invitation de l'archevêque de Boston, pour remplir une position semblable dans son diocèse. Cette démarche de la part d'un premier dignitaire de l'Église catholique aux États-Unis, témoigne de l'utilité d'une institution telle que celle dirigée avec tant de zèle et de succès par les Révérends Frères Viateur à Mile End, depuis plus de trente ans, et qui a opéré presque des prodiges en faveur des sourds-muets.

Honneur.—M. N.-E. Faucher de St Maurice, député à l'Assemblée Législative de Québec et président de la Presse associée de la Province de Québec, vient d'être admis au nombre des membres correspondants de "L'Académie des sciences, belles-lettres et art de Rouen," France.

M. le Notaire A. G. Bussière, bibliophile marquant, de St Georges de la Beauce, a reçu sa nomination officielle comme membre honoraire de "L'Académie des muses Santones", qui a son siège à Rouen (Charente Inférieure), France.

Commission spéciale de l'agriculture.—Notre confrère de *L'Electeur* informe que le Gouvernement Provincial a décidé de constituer une "Commission spéciale de l'agriculture," qui sera composée de tous les députés appartenant de la classe agricole, oppositionnistes comme libéraux. L'objet de la commission sera d'étudier toutes les réformes que demande la réorganisation de notre système agricole.

Chemin de fer de Montmorency et Charlevoix.—On informe que les travaux de construction du chemin de Québec, Montmorency et Charlevoix vont être commencés sous peu. La compagnie se propose de terminer ce chemin de fer jusqu'à Ste Anne de Beaupré, le printemps prochain, afin de pouvoir transporter les pèlerins qui se rendent en si grand nombre dans ce lieu de pèlerinage. On dit que plus de 200,000 personnes se sont rendues à la Bonne Sainte Anne, cette année.

Exposition Provinciale de Québec.

Programme officiel du Sport.

Lundi, 5 septembre—10 h. a. m.—Tournoi de Tennis, ouvert à la Puissance, et devant se continuer toute la semaine sur les terrains du Québec Lawn Tennis Club, près de la porte Saint Louis.

Mardi, 6 septembre—10 h. a. m.—Continuation du tournoi du Tennis.

2 h. 30 p. m.—Joute de la crosse entre les clubs *Royal Caughnawaga et Québec*, sur les terrains du Club de la crosse *Thistle*, Grande Allée. Cette joute durera 2½ heures.

Mercredi, 7 septembre—Tournoi de Tennis continué.

Jaudi, 8 septembre—10 h. a. m.—Tournoi de Tennis continué.

Vendredi, 9 septembre—9 heures a. m.—Joute de ballon (*football match*), de 1½ h., entre le *Montréal football Club*, champion, et le *Club St George* de Québec.

Cette joute ainsi que les suivantes auront lieu sur les trains du club de la crose *Thistle*.

1 h. p. m.—Jeux militaires à cheval et jeux athlétiques.

Jeux militaires:—

1o. Heads and Post. 2o. Tent pegging. 3o. Bare-back Wrestling. 4o. Smoking Race. 5o. Spoon Race. 6o. Indian Pony Race in costume. 7o. Tilting at Ring.

Des prix variant de \$5 à \$10 seront offerts aux concurrents heureux dans chacune des joutes ci-dessus appelées jeux militaires.

Le concours est ouvert aux membres des différents militaires réguliers ou volontaires de la ville et de la province de Québec.

Les entrées sont gratuites et devront être faites le ou avant le 8 septembre au bureau du secrétaire, 6 rue Sault au Matelot, Québec.

Jeux athlétiques, 2 h. p. m.

1o. Course à pied d'un mille. Premier prix, médaille en or; second prix, médaille en argent.

2o. Course à pied d'un quart de mille. Premier prix, médaille en or; second prix, médaille en argent.

3o. Course à barrières—200 verges—Premier prix, médaille en or; second prix, médaille en argent.

4o. Course à pied de 100 verges—Premier prix, médaille en or; second prix, médaille en argent.

Un droit d'entrée de 24c. sera payable au secrétaire ou le avant le 9 septembre pour chaque course.

Les compétiteurs devront autant que possible porter des couleurs distinctives qu'ils feront connaître au secrétaire. Ils devront porter un costume les couvrant des épaules aux genoux.

Pour que les courses aient lieu, il faudra au moins trois concurrents.

En cas de mauvais temps pour le jour fixé au programme, le concours sera mis au lendemain.

5o. Course en bicyclette de 5 milles. Premier prix, coupe en argent; second prix, médaille en or.

6o. Course en bicyclette d'un mille. Premier prix, médaille en or; second prix, médaille en argent.

Les courses à pieds et les courses en bicyclette sont ouvertes aux amateurs de la Puissance, et tous les concurrents devront être en position de témoigner de leur bonne foi comme amateurs, s'ils sont appelés à le faire.

Un droit d'entrée de 50 centins sera payable pour chaque course en bicyclette au secrétaire du comité en faisant l'entrée nécessaire soit le, ou avant le 8 septembre.

Les entrées pour le Tournoi de Tennis seront faites entre les mains du Capt. J. F. Burstall, secrétaire du "Quebec lawn tennis club" auquel on pourra s'adresser pour toutes informations, conditions, etc.

Pour l'information des intéressés les membres du comité exécutif du "Sport" porteront à la boutonnière un ruban rouge sur lequel le mot "Sport" sera imprimé.

Par ordre du comité,

Le Secrétaire,

THEO. HAMEL,

Boîte postale 1091.

Bureau 6, rue Sault-au-Matelot.

"Festival" à Québec, pendant le temps de l'Exposition Provinciale.—Grâce aux démarches de MM. A. Lavigne et J. Vézina, aidés du concours des brillants artistes de Québec et de l'étranger, les amateurs de chants et de musique pourront assister à deux magnifiques concerts qui auront lieu le 6 et le 7 septembre, au "Pavillon des patineurs." Voici, à ce sujet, ce que nous lisons dans *l'Electeur* :

"Au nombre des démonstrations qui attireront d'une manière tout spéciale l'attention des nombreux étrangers qui visiteront notre ville pendant le temps de l'Exposition, nous pouvons mentionner en première ligne les deux grandes fêtes des 6 et 7 septembre, au pavillon des patineurs. Des artistes comme Mlle Emma Hovre, de Boston, qui a brillé d'un si vif éclat au festival de 1893;—comme Signor Ranconi, de l'opéra de Mapleson de Londres, (Angleterre), et F. Jehin Prume, violoniste de S. M. le Roi des Belges, sont des garanties d'une rare perfection artistique. Si nous ajoutons à ces étoiles du firmament artistique toutes les ressources musicales de cette ville—chanteurs et instrumentistes—formant un formidable ensemble de trois à quatre cents exécutants, on pourra se faire une idée de l'ampleur de cette organisation qui promet d'éclipser tous les efforts qui ont été tentés jusqu'à ce jour. Lady Lansdowne a exprimé à l'organisateur, le chef de musique J. Vézina, son désir d'assister à cette démonstration avec toute sa suite. Cet encouragement venant de si haut, ne contribuera pas peu à stimuler le zèle de nos sociétés, corales et instrumentales qui se préparent à soutenir dignement la vieille réputation de notre ville."

Avis aux étrangers qui doivent se rendre à l'Exposition Provinciale de Québec.—Les étrangers qui voudront se procurer une maison de pension pendant leur séjour à Québec, pourront s'adresser à M. N. Levasseur, rue Ste Anne, Haute-Ville, Québec. Les journaux publiés à Québec contiendront aussi, dans la colonne des annonces, les noms de tous les hôtels et maisons de pension privée, avec le nombre des pensionnaires qui pourront y trouver place ainsi que le prix de la pension et chambre, ou chambre seulement. Toutes les précautions ont été prises par le Comité de réception, quant au logement et à la pension, pour que les étrangers aient entière satisfaction.

CAUSERIE AGRICOLE

CULTURE DU BLÉ (Suite).

Epoque des semailles.—Nous savons déjà qu'il existe deux espèces de blé: le blé d'automne et le blé de printemps. Il va sans dire que ces deux espèces de blé doivent être semées à des époques différentes. Le blé d'automne doit être semé assez à bonne heure en automne, pour que ses tiges et ses racines se fortifient avant les grands froids de l'hiver. D'un autre côté, il ne faut pas le semer trop tôt, car la pousse serait trop vigoureuse et les froids auraient un très mauvais effet sur elle. Cependant il vaut mieux semer de bonne heure que trop tard, parce que le blé a le temps de se fortifier contre les accidents, et qu'il ne peut pas y résister quand on le sème tard. D'ailleurs, il faut moins de grain en semant de bonne heure, et qu'il lève bien

mieux ; les pluies et le froid en font périr une grande partie.

Généralement on sème depuis la troisième semaine d'août jusqu'à la fin de la première semaine de septembre. Cette différence est amenée par différentes espèces de sols et la température. Dans les sols légers, on peut semer plus tard, ces sols étant plus chauds et la végétation s'y prolongeant très longtemps ; dans les sols argileux, on sème un peu plus tard.

Dans les localités les plus chaudes de notre Province, on peut semer jusqu'au milieu de septembre. Mais dans les parties moins favorisées sous le rapport du climat, le succès ne peut être assuré si l'on sème après la première semaine de septembre.

Quant au blé du printemps, on doit le semer le plus tôt possible après que la terre aura été suffisamment réchauffée, c'est-à-dire peu de temps après la fonte des neiges. De toutes les céréales, c'est le blé qui doit être semé le plus tôt, car son produit est généralement beaucoup plus élevé quand il est semé de bonne heure.

Quantité de la semence.— On ne peut pas déterminer au juste ce qu'il faut pour un arpent de terre ; le plus ou le moins dépend du climat, de la saison, de la qualité de la terre, de la bonté de la semence, et de quelques autres circonstances. Tout ce que nous pouvons assurer, c'est que les terres maigres demandent plus de semence que les grasses, parce qu'une grande partie du grain périt dans les premières ; au lieu que dans les premières, souvent un seul grain y produit quantité de belles tiges : ainsi moins la terre est substantielle, plus il faut lui donner de semence.

Si le sol est de bonne qualité, s'il a été bien enrichi, bien préparé et amoulli le plus complètement possible ; si la semence a été bien trillée de manière à enlever toutes les mauvaises graines ; si la température est favorable et si l'on a à semer de bonne heure, la quantité de semence par arpent pourra être assez faible, disons un minot environ par arpent. Ce semis est clair, il est vrai, mais dans les conditions favorables que nous venons d'énoncer, le blé talle beaucoup, c'est-à-dire que chaque grain produit plusieurs tiges ; tandis que dans des conditions contraires, les tiges sont moins nombreuses et parfois presque nulles. Il faut, dans ce dernier cas, augmenter la quantité de semence, disons un minot et demi, un minot et trois quarts, même deux minots par arpent.

Mode de semis.— On sème généralement le blé à la volée et on l'enterre à la herse. Pour cela, il faut commencer par donner au labour un hersage énergique qui a pour but d'aplanir la surface et de remplir les trous. C'est sur ce hersage que l'on sème, puis on herse après le semis pour enterrer la semence. Cependant, depuis quelques années, un assez grand nombre de cultivateurs reconnaissent l'irrégularité des semis à la volée et le haut prix de la main-d'œuvre qu'une semblable opération exige ; et pour cette raison, ils cherchent à remplacer le semis à la volée par le semis mécanique, au moyen d'un instrument qu'on appelle *semoir*.

Avec un bon semoir, il n'est pas nécessaire de herse ni avant ni après le semis, car l'instrument herse et aplanit le sol, dépose les grains et les enterre d'un seul coup : c'est là ce qui fait justement l'économie de ce mode de semis.

Un homme et deux chevaux peuvent semer par jour environ dix arpents. Au prix actuel de la main-d'œuvre, ces dix arpents coûtent en moyenne \$3 50 par jour ou 35 cts par arpent ; tandis que par le semis à la volée, un homme peut semer douze arpents par jour, soit \$1 par 12 arpents ; plus deux hersagés, un homme et deux chevaux par jour, ce qui fait encore \$6 : total \$7 par douze arpents, ou en moyenne 58 cts par arpent. Il y a donc avantage en faveur du semoir. Mais ce n'est pas là le seul avantage que nous retirons de cet instrument ; nous en avons beaucoup d'autres dont voici les principaux :

1o. Le semoir étend les graines sur le sol avec une régularité parfaite et une profondeur entièrement uniforme, suivant les besoins de la végétation ; les graines étant ainsi enterrées à la même profondeur qui peut être réglée au besoin, elles végètent en même temps et mûrissent à la même époque.

2o. Avec le semoir, on a l'avantage de pouvoir diminuer la semence de $1\frac{1}{2}$, c'est-à-dire que dans les terres où l'on sème $1\frac{1}{2}$ minot à la volée un minot suffira avec le semoir, et cela se comprend parfaitement. Quand on sème à la volée et qu'on enterre avec la herse, il y a beaucoup de graines non enterrées et beaucoup d'autres qui ne le sont pas du tout. Les premières pourrissent avant de germer, et les secondes sont mangées par les oiseaux ou desséchées par le soleil ; dans les deux cas, c'est une perte pour le cultivateur.

Au contraire, avec le semoir toutes les graines sont mises à profit, et l'on a raison de diminuer la semence.

Nous avons vu des semoirs, surtout le semoir fabriqué par MM. Vessot de Joliette, faire de très bons semis, même sur des terrains mal préparés. Cependant le semoir fait un meilleur travail dans les terrains parfaitement meublés, ne contenant pas de mottes. Ce n'est réellement pas un désavantage pour le cultivateur, car il est plus profitable pour lui de préparer son sol le plus complètement possible, puisque ses récoltes seront d'autant plus fortes que la préparation de sa terre sera plus soignée.

On dit encore que le prix du semoir est beaucoup élevé : ce qui l'empêche d'être adopté par la généralité des cultivateurs. Le prix du semoir est de \$100, croyons-nous. Ce semoir sème, herse et roule en même temps, toutes espèces de grains, la graine de mil même si on le juge à propos. Supposons qu'un cultivateur ait assez grand de terre pour semer quarante arpents de grains par année, en semant avec le semoir on fait un profit net de 23 cts par arpent ; cela fait \$9.20, puis on économise un tiers de la semence. Si c'est du blé on économise vingt minots de bonne semence que l'on peut estimer à \$2 par minot, soit \$10, plus les \$9 portées plus haut ; on aura donc payé à peu près le semoir en deux ans.

Ainsi donc il y a certainement économie, pour les cultivateurs qui possèdent une certaine étendue de terre, à faire l'achat d'un semoir.

Dans les sols légers, l'humidité ne se rencontrant pas à la surface et la porosité de ces sols permettant à l'air et à la chaleur de pénétrer à une grande profondeur, on peut y mettre les semences à une grande profondeur ; on le doit même, si l'on veut leur donner assez d'humidité. Mais dans les sols argileux, les

choses se passent tout différemment. A une grande profondeur, dans des sols semblables, l'humidité est trop forte, l'air et la chaleur manquent; on doit, dans ce cas, n'enterrer les semences que très légèrement, afin qu'elles reçoivent assez d'air et de chaleur, et pas trop d'humidité.

En résumé, on enterre peu le blé de semence dans les sols argileux, disons par exemple 1 à 1½ pouce, suivant la ténacité du sol; tandis que dans les sols légers, il faudra enterrer plus profondément, environ deux pouces.

Toutes les espèces de semences ne demandent pas d'être enterrées à une grande profondeur. En général on peut donner comme principe, que plus une semence est grosse plus elle doit être enterrée profondément; plus elle est fine, plus elle devra être près de la surface du sol. Ainsi les graines de trèfle comme celles de mil ne pourront pas être enterrées aussi profondément que les gros grains.

Quant à la saison, on comprend qu'une graine semée en automne doit être enterrée plus profondément que celle semée au printemps.

Comme il est généralement dans nos habitudes de semer le grain à la volée, nous croyons nécessaire de donner quelques détails sur cette opération.

Pour ce travail, le cultivateur ne doit pas avoir d'habillement qui l'embarrasse. Il faut que le grain qu'il doit semer, s'il l'a trempé dans de l'eau simple, dans l'eau de chaux, ou autre mélange, soit bien sec, et qu'il ne tienne plus aux doigts, qu'il roule et conle dans la main.

En semant il faut que la main droite, dont on sème, parte en même temps, et avance ni plus ni moins que le pied droit, et le sémur doit toujours aller le même pas; la main semante doit toujours suivre le pied, faire toujours le même mouvement circulaire avec aisance; la poignée doit toujours être égale, et la semaille et la marche continuées d'un pas réglé, sans interruption et sans précipitation, afin que la semence soit répandue également; c'est là le grand point du sémur; autrement, si le blé était semé inégalement et par intervalles, les tiges s'affameraient et s'étoufferaient dans les endroits touffus, et les endroits vides seraient autant de terrain difforme et perdu; outre cela, il y croîtrait quantité de mauvaise herbes, qui avançant davantage que le blé, en absorberaient la substance, et seraient cause que souvent on ne retirerait pas même la semence qu'on aurait employée.

Quand on a une fois commencé la semaille, on ne doit pas la discontinuer qu'on n'ait achevé; l'interruption ne fait que du mal, et plus tôt on peut avoir semé, c'est le meilleur.

Pour connaître si l'on a bien semé son blé, il faut ouvrir les doigts de la main, les imprimer sur la terre qui a reçue la semence, et voir si, partout où on la la mettra, il se trouve au moins cinq grains ou sept au plus.

On se sert généralement de la herse pour recouvrir les semences; mais pour les semis d'automne, on ferait bien de se servir d'un scarificateur.

On fait le hersage aussitôt que la semaille est faite. Mais on ne doit pas enterrer le grain trop avant, comme nous l'avons dit plus haut, parce qu'il ne pourrait point lever; la pesanteur de la terre l'accablait; et ne participant presque point aux vapeurs

et aux exhalaisons nitreuses qui naissent dans l'air, il resterait enseveli sans espérance de résurrection. On couvre le grain: 1o. pour que les pigeons, les corneilles, même les volailles, ne le mangent pas; 2o. afin qu'il soit moins exposé aux injures de l'air; 3o. pour que la terre lui communique plus aisément la substance et les sels dont il a besoin, et qu'il s'en dissipe moins; 4o. afin que le mélange du grain avec la terre soit plus heureux étant plus égal, et que la végétation en soit plus facile, plus sûre et plus abondante; 5o. parce que le grain qui a fait un bon pied se couvre et se défend lui-même.

Quelques cultivateurs soigneux font subir à leur blé une opération appelée *plombage*. Elle s'exécute au moyen d'un rouleau en bois ou en fer, traîné par un seul cheval; elle a pour but de tasser la terre et de mettre les semences en contact immédiat avec la terre. Le plombage donne ainsi plus d'humidité et hâte la germination du blé. On doit plomber surtout les sols légers, poreux, très exposés à la sécheresse, tous ceux qui ont été labourés fréquemment à une grande profondeur. On ne doit pas plomber les semis fait en automne, mais seulement ceux du printemps. —(A suivre.)

Société d'agriculture du comté de l'Islet.

CONCOURS DE 1887.

Liste des prix.

FERMES DE COMTÉ.

1er prix, Eugène Casgrain, \$30; 2e Alexis Blais, \$26; 3e, Jacob Gagnon, \$22; 4e, Thadée Francoeur, \$18; 5e, Auguste Dupuis, \$15; 6e David Chouinard, \$12; 7e, Cyprien Terriault, \$10; 8e, Cléophas Fournier, \$8; 9e, Charles Moreau, \$6; 10e, Magloire Francoeur, \$4.

L'ISLET, ST EUGÈNE ET ST CYRILLE.

Blé.—1er prix, Louis Carleau, \$4; 2e, Arthur Talbot, \$3; 3e, Zotique Pouliot, \$2; 4e, Octave Dubé, \$1.

Orge.—1er prix, Rév. M. C. E. Franette, \$3; 2e, Cyrille Lemieux, \$2; 3e, Octave Dubé, \$1; 4e, Eusèbe Caron, \$1.

Avoine.—1er prix, Arthur Talbot, \$4; 2e, Dr N. Lavoie, \$3; 3e, Louis Carleau, \$2; 4e, Onésime Morin, \$1.

Seigle.—1er prix, Zotique Pouliot, \$3; 2e, Octave Coulombe, \$2; 3e, Chs Bernier, \$1; Auguste Fafard, \$1.

Pois.—1er prix, Octave Coulombe, \$3; 2e, Daniel Gagné, \$2; 3e, Antoine Lavoie, \$1; 4e, Cyrille Lemieux, \$1.

Prairies.—1er prix, Jules Casgrain, \$4; 2e, Xavier Gauvin, \$3; 3e, Eusèbe Caron, \$2; 4e, Auguste Fafard, \$1.

Légumes.—1er prix, Arthur Talbot, \$5; 2e, Rév. M. F. X. Méthot, \$4; 3e, Georges Bélanger, \$3.

Patates.—1er prix, Auguste Fafard, \$5; 2e, Georges Bélanger, \$4; 3e, Edmond Pelletier, \$3; 4e, Gatien Caron, \$2; 5e, Octave Bélanger, \$1.

ST JEAN PORT-JOLI ET ST AUBERT.

Blé.—1er prix, Lucien Bélanger, \$4; 2e, Zéphirin Miville, \$3; 3e, François Chamard, \$2.

Orge.—1er prix, Raphaël Dubé, \$3; 2e, Gaspard Bois, \$2; 3e, Zéphirin Miville, \$1.

Avoine.—1er prix, Lucien Bélanger, \$4; 2e, Joseph Terriault, \$3; 3e, Frédéric Bélanger, \$2.

Seigle.—1er prix, Louis Ouellet, \$3; 2e, Edouard Robichaud, \$2; 3e, Lucien Dubé, \$1.

Pois.—1er prix, Lévi Daval, \$3; 2e, Jean Chouinard, \$2; 3e, Raphaël Dubé, \$1.

Blé d'Inde.—Prix, Boniface Bélanger, \$3.

Légumes.—1er prix, Lévi Charretier, \$5; 2e, Boniface Bélanger, \$4.

Prairies.—1er prix, Anselme Dubé, \$4; 2e, Lucien Bélanger, \$3; 3e, Calixte Dubé, \$2; 4e, Lévi Duval, \$1.

Patates.—1er prix, Chs Duval, \$5; 2e, P. G. Verreault, \$4; 2o, Calixte Dubé, \$3; 4e, Louis Bélanger, \$2.

ST ROCH ET STE LOUISE.

Blé.—1er prix, Calixte Pelletier, \$4; 1e, Benoit Cyprien Pelletier, \$3; 3e, Auguste Castonguay, \$2.

Orge.—1er prix, Pierre Pelletier (Bernuchon), \$3; 2e, Georges Odilon Pelletier, \$2; 3e, Herménégilde Pruneau, \$1.

Avoine.—1er prix, Herménégilde Pruneau, \$4; 2e, Elzéar Arton, \$3; 3e, Eusèbe Pelletier, \$2.

Seigle.—1er prix, Herménégilde Pruneau, \$3; 2e, Benoit Cyprien Pelletier, \$2; 3e, Calixte Pelletier, \$1.

Pois.—1er prix, Auguste Castonguay, \$3; 2e, Pierre Pelletier (Bernuchon), \$2; 3e, Magloire Picard, \$1.

Prairies.—1er prix, Pierre Pelletier (Polyte), \$4; 2e, Auguste Castonguay, \$3; 3e, Magloire Picard, \$2; 3e, Jules Dupuis, \$1.

Légumes.—1er prix, Benoit Cyprien Pelletier, \$5; 2e, Jean Castonguay, \$4.

Patates.—1er prix, Jean Castonguay, \$5; 2e, Auguste Castonguay, \$4; 3e, Calixte Pelletier, \$3; 4e, Georges Pelletier (Noël), \$3.

ST PAMPHILE ET STE PERPÉTUE.

Blé.—1er prix, Chs Thiboutot, \$4; 2e, Elzéar Dubé, \$3e; 3e Augustin Leclerc, \$2.

Orge.—1er prix, Raphaël Blanchet, \$3; 2e, Charles Thiboutot, \$2; 3e, François Pelletier, \$1.

Avoine.—1er prix, Raphaël Blanchet, \$4; 2e, Joseph Narcisse Pelletier, \$3; 3e, John Fortin, \$2.

Seigle.—1er prix, François Pelletier, \$3; 2e, Michel Blanchet, \$2; 2e, Anselme Fournier, \$1.

Pois.—1er prix, Dorvéni Lizotte, \$3; 2e, Clément Morneau, \$2; 3e, Ferdinand Blanchet, \$1.

Prairies.—1er prix, Salluste Pelletier, \$4; 2e, Maxime Pelletier, \$3; 3e, Anselme Fournier, \$2; 4e, Augustin Leclerc, \$1.

Légumes.—1er prix, Ferdinand Blanchet, \$5; 2e, François Pelletier, \$4; 3e, Anselme Fournier, \$3; 4e, Maxime Pelletier, \$2.

Patates.—1er prix, Augustin Leclerc, \$5; 2e, Anselme Fournier, \$4; 3e, Lazare Label, \$3; 4e, Joseph Georges Pelletier, \$2.

A. GUSTAVE VERREAULT, Secrétaire-Trésorier.

St Jean Port-Joli, 24 août 1887.

Société d'horticulture du comté de l'Islet.

Concours de 1887.

Liste des prix

1ère Classe.—Pour les vergers les plus anciens, les mieux tenus, dont les arbres (pommiers, pruniers, cerisiers, etc) produisent de bons et beaux fruits:

1er prix, Auguste Dupuis, \$3; 2e, J. G. Verreault, \$2.50; 3e, Thadéo Francœur, \$2; 4e, Edouard Fortin, \$1.50; 5e, L. Z. Duval, \$1.

2e Classe.—Pour les vergers les mieux tenus, renfermant les plus belles variétés d'arbres plantés depuis une dizaine d'années:

1er prix, Dr. N. Lavoie, \$3; 2e, Léandre Desrosiers, \$2.50; 3e, Louis Lapointe, \$2; 4e, Luc Dupuis, \$1.50; 5e, Jean Bte Dupuis, \$1.

3e Classe.—Pour la plus grande étendue de terre en vergers:

1er prix, Auguste Dupuis, \$3; 2e, P. G. Verreault, \$2.50; 3e, Edouard Fortin, \$2; 4e, Arthur Talbot, \$1.50; 5e, Léandre Desrosiers, \$1.

4e Classe.—Pour les parterres contenant le plus beau choix de fleurs et les mieux entretenues:

1er prix, L. Z. Duval, \$3; 2e, Auguste Dupuis, \$2.50; 3e, Louis Duval, \$2; 4e, Dr. N. Dion, \$1.50; 5e, Alexis Blais, \$1.

5e Classe.—Pour le plus beau jardin potager:

1er prix, Eugène Casgrain, \$3; 2e, François Leclerc, \$2.50; 3e, Rév. M. Joseph Lagueur, \$1.50; 4e, Rév. Frère Chrysostôme, \$1; 5e, Madame Saluste C. Roy, \$1.

A. GUSTAVE VERREAULT, Secrétaire-Trésorier.

St Jean Port-Joli, 25 août 1887.

Chasse et pêche.

Les renseignements suivants ont un grand intérêt à cette époque de l'année (47 Victoria, ch. 25, 50 Victoria, ch. 16):

1. Du 1er janvier au 1er octobre.—Il est défendu de tirer ou prendre le caribou et le chevreuil.

2. L'original (mâle et femelle) en tout temps jusqu'au 1er octobre 1890.

N. B.—Il est défendu de se servir de chiens, collets, trappes, etc., pour faire la chasse de l'original, du caribou ou du chevreuil. Personne (blanc ou sauvage) n'a le droit, durant une saison de chasse, de tuer ou de prendre vivants plus de 3 caribous et 4 chevreuils. Pour en tuer un plus grand nombre, il faut avoir préalablement obtenu un permis du Commissaire des Terres de la Couronne à cet effet.

Après les dix premiers jours de prohibition, il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou ou du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

3. Du 1er avril au 1er novembre.—Castor, vison, loutre, marte, pékan.

4. Du 1er février au 1er novembre.—Lièvre.

5. Du 1er mai au 1er avril suivant.—Rat-musqué (dans les comtés de Maskinongé, Yamaska, Richelieu et Berthier seulement).

6. Du 1er février au 1er septembre.—Bécasse, bécassine, perdrix d'aucune espèce.

7. Du 15 avril au 1er septembre.—Et en aucun temps de l'année, entre une heure après le coucher et une heure avant le lever du soleil, et aussi de se servir d'appellants, etc., durant ces heures prohibées.—Macreuses, sarcelles, canards sauvages d'aucune espèce, (excepté harles (becs-scies), huards, goélands).

N. B.—Néanmoins dans les parties de la Province situées à l'est et au nord des comtés de Bellechasse et Montmorency, les habitants peuvent chasser en toutes saisons de l'année, mais pour leur nourriture seulement, etc, les oiseaux mentionnés au No. 7

8. Du 1er mars au 1er septembre.—Les oiseaux percheurs, tels que: les hirondelles, le tritri, les fauvettes, les moncherolles, les pics, les engonlevents, les pinsons (rossignol, oiseau rouge, oiseau bleu, etc), les mésanges, les chardonnerets, les grives, (merle, fûte des bois, etc), les roitelets, le goglu, les mainates, les gros becs, l'oiseau-mouche, les coucous, les hiboux, etc, excepté les aigles, les faucons, éperviers et autres oiseaux de la famille des falconides, le pigeon-voyageur (tourte), le martin pêcheur, le cor-

beau, la corneille, les jaseurs (récollets), les pies-grièches, les geais, le moineau, les étourneaux.

9. En tout temps de l'année.—D'enlever les œufs ou nids d'oiseaux sauvages.

N. B.—Amendes variant de \$2 à \$100 pour chaque infraction, ou l'emprisonnement à défaut de paiement.

Toute personne n'ayant pas son domicile dans la Province de Québec ou dans celle d'Ontario, ne peut en aucun temps, faire la chasse en cette Province, sans y être autorisée par un permis du Commissaire des Terres de la Couronne. Ce permis n'est pas transférable.

PÊCHE

1. Du 1er septembre au 1er mai—Saumon (à la ligne).

Du 15 août au 1er mai.—Saumon à la ligne (Riv. Ristigouche).

2. Du premier octobre au 1er janvier.—Truite tachetée (de ruisseau ou de rivière, etc.)

3. Du 15 octobre au premier 1er décembre—Grosse truite grise, lunge, et winnoniche.

4. Du 15 avril au 15 mai.—Doré.

5. Du 17 avril au 15 juin.—Achigan et Masquinongé.

6. Du 10 novembre au 1er décembre.—Poisson blanc.

Amendes variant de \$5 à \$20 pour chaque infraction, ou l'emprisonnement à défaut de paiement.

N. B.—La pêche à la ligne (canne et ligne) seule est autorisée dans les eaux des lacs et rivières sous le contrôle du Gouvernement de la Province de Québec.

Toute personne non domiciliée dans la province de Québec est obligée de se procurer un permis du Commissaire des Terres de la Couronne pour pêcher dans les lacs ou les rivières de la Province qui ne sont pas sous bail. Ce permis est valable pour une saison de pêche, et n'est pas transférable.—*La Justice.*

Influence des divers engrais sur la culture des plantes potagères.

L'expérience faite des divers engrais sur les plantes potagères a permis de constater que l'engrais humain et le fumier de cheval étaient les plus favorables à la culture des porreaux; par l'action du fumier de porc, les raves blanches sont délicates, succulentes et agréables; plus délicates par l'action de l'engrais humain, mais un peu piquantes, et d'ailleurs plus grosses qu'avec tout autre engrais. L'emploi des fumiers de cheval et de vache sont aussi d'un bon effet sur les raves, mais le fumier de mouton est le moins actif; tandis que les raves roses prennent de cet engrais plus de qualité et de délicatesse, elles sont douces et agréables, avec l'emploi des fumiers de cheval et de porc; insipides, désagréables et graveleuses avec l'engrais de vaches; après avec l'excrément humain.

Le persil fumé avec le fumier de cheval n'a pas de parfum; mais il est tendre, délicat et de bon goût. Sa saveur devient aromatique avec le fumier de vache, et avec le fumier de porc il est de mauvais goût.

Le fumier de cheval est à préférer pour le céleri; par ce moyen, il se remplit de suc et a plus de saveur

qu'avec l'engrais de vache ou de porc; l'engrais humain est celui qui lui convient le moins.

Pour les oignons, le fumier paraît être l'engrais le plus favorable. Mais la culture de l'oignon dans une terre ayant déjà produit une récolte d'automne sur fumier est censée être la meilleure, si ce n'est la plus productive. L'emploi de bons terreaux consommés est préférable à tout autre engrais.

Les meilleurs choux sont ceux qui viennent dans les terres neuves ou nouvellement défoncées et les prairies levées.

Choses et autres.

L'apiculture à St Joseph de Lévis.—Les RR. Dames du Couvent Jésus-Marie, à St Joseph de Lévis, ont obtenu cette année un excellent résultat en apiculture. Le produit de la saison, pour quarante ruches, a été de 560 livres d'un miel riche et délicieux. C'est un exemple qui devrait trouver beaucoup d'imitateurs. Il suffit, à titre d'essai, de ne commencer qu'avec un petit nombre de ruches, deux ou trois par exemple. L'expérience acquise pendant une couple d'années, permettrait alors d'en garder, avec avantage, un plus grand nombre.

Importance de l'industrie laitière aux Etats-Unis.—L'importance de l'industrie laitière est énorme aux Etats-Unis. Elle représente un placement cinq fois aussi considérable que le capital de toutes les banques du pays entier, c'est-à-dire, le capital des banques est un peu moins que \$671,000,000, tandis que l'industrie de la laiterie représente une somme de plus de 3 milliards de piastres. On estime à 21 millions le nombre des vaches à lait. Elles donnent chacune une moyenne de 350 gallons de lait par année. Cela forme une production totale de lait de 7 milliards, 350 millions de gallons; un petit océan, quoi! Quatre cent millions de gallons de lait sont tournés en beurre, 700 millions en fromage, et les autres 2 milliards 480 millions passent par les mains des vendeurs de lait et les épiciers, et par la gorge de 60 millions d'hommes, femmes et enfants. La quantité de beurre manufacturé est d'environ 1 milliard 350 millions de livres; de fromage 6½ millions de livres. La valeur des produits de la laiterie l'année dernière s'est élevée à 500 millions de piastres. C'est 20 millions de piastres de plus que la valeur de la récolte du blé. Pour nourrir cet immense troupeau de bêtes à cornes il faut 100 millions d'acres de pâturages, valant 2 milliards 500 millions de piastres. Il est donc facile de se convaincre que les quatre millions de fermiers des Etats-Unis sont un important élément de la prospérité et des richesses nationales.

Les moissons dans la Province de Manitoba.—La récolte des grains est aux trois quarts terminée et serrée en bon état, dit *Le Manitoba*: si la saison continue à être favorable au cultivateur comme elle l'a été depuis le printemps, le pays sera dans l'abondance et nos colons seront bien dédommagés de leurs travaux. Cette année nous avons souffert d'aucun fléau. La pluie et la chaleur sont venues en leur temps; les causes nuisibles aux moissons, les vers, les chenilles, les insectes, rien de tout cela n'est venu diminuer les espérances du cultivateur, et l'on peut dire que le pays semble avoir été jusqu'ici protégé d'une façon toute spéciale.

A la fin d'un été où tout a si bien réussi, ne serait-il pas naturel à tout chrétien de se demander quelle est la main qui a su écarter de nos campagnes les fléaux qui malheureusement ne nous ont pas épargnés pendant longtemps. Ces fléaux, on le sait, inhérents ni au sol ni au climat, au moins pour la plupart, et si les saisons se comportaient en général comme celle qui vient de s'écouler, le pays, avec sa fertilité étonnante, serait bientôt dans une abondance extraordinaire.

Malheureusement, on oublie trop facilement que c'est la main de Dieu qui fertilise les champs, qui distribue la pluie et la rosée, et qui donne la chaleur pour mûrir les fruits. La première pensée de l'homme après avoir reçu des biens serait de faire, d'une partie de ces biens, une part pour Dieu, et de la lui offrir de bon cœur. Ce serait le moyen d'attirer des bénédictions pour l'avenir.

Cette part de Dieu a toujours été exigée depuis l'origine du monde, et d'une façon ou d'une autre, Dieu a su la prendre.

Succès étonnant

C'est le devoir de toute personne, qui s'est servi du *Boschee's German Syrup*, de faire connaître à ses amis ses qualités précieuses pour guérir la constipation, mauvais rhumes, enrrouements, asthme Pneumonie, en un mot tous les maux de gorge, etc. Personne ne l'emploiera sans en ressentir les bons effets. Trois doses guériront n'importe quel cas, et nous considérons que c'est un devoir pour les pharmaciens de la recommander aux pauvres consommateurs, d'en essayer une bouteille. 80,000 doz, ont été vendues l'année dernière et personne s'en est plaint. Une médecine telle que le *German Syrup* ne peut pas être trop connue; demandez à vos pharmaciens ce qu'ils en pensent. Bouteilles pour l'essayer 10 cts. Bouteilles ordinaires 75 cents. Vendu par tous les pharmaciens aux Etats-Unis et au Canada.

RECETTES

Moyen de purifier l'air dans les intérieurs où il y a des malades.

Versez du vinaigre ordinaire sur de la craie en poudre jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de bouillons. Laissez déposer cette craie et s'écouler le liquide qui surnagera; faites sécher au soleil ou près d'un feu doux, la craie déposée au fond du vase.— Pour en faire usage, mettez-la dans une terrine de grès ou dans un vase de verre, et versez-y de l'acide sulfurique par petites portions et aussi longtemps que vous verrez sortir une vapeur blanche de la terrine. Cette vapeur blanche condensée est un vinaigre aromatique. Elle pénètre partout et assainit l'air en neutralisant les principes d'affection qu'il peut renfermer, en même temps qu'elle détruit ou masque les odeurs désagréables.

Blanchissage de la paille.

On blanchit la paille qui sert à fabriquer de petits ouvrages élégants, tels que corbeilles, coffrets, etc. On la renferme dans un cabinet au milieu duquel on allume du soufre et dont on clos exactement toutes les ouvertures qui pourraient livrer passage à la vapeur du soufre.

Cette vapeur ou plutôt l'acide qui se dégage, sous forme de gaz, opère ce blanchiment d'une manière parfaite. On emploiera le même procédé pour blanchir les chapeaux de paille.

Une expérience curieuse que l'on peut faire avec le gaz sulfureux, consiste à brûler du soufre sous une rose colorée, et elle deviendra parfaitement blanche.

Ferme St-Gabriel**J. ISRAEL TARTE & FRERE**

—)ooo(—

BETAIL A VENDRE,**JERSEY-CANADIEN.****DEUX TAUREAUX JERSEY,**

pur-sang, cinq ans, très beaux reproducteurs.

TAUREAUX ET GENISSES DE L'AN DERNIER.**VEAUX DU PRINTEMPS,****TAUREAUX ET GENISSES.****Cochons Yorkchires.**

S'adresser à

J. ISRAEL TARTE,

Québec,

Ou **N. TARTE,**

Rivière-au-Pin, P. Q.

23 juin 1887.

GRANDE EXPOSITION PROVINCIALE

DES

Produits de l'Agriculture, de l'Industrie, de l'Horticulture et des Pêcheries.

SE TIENDRA EN LA

CITÉ DE QUEBEC

DU

5 au 9 SEPTEMBRE

PROCHAIN

\$25,000 OFFERTES EN PRIX

Fromagerie et Beurrerie en opération sur le terrain de l'Exposition.

Amusements et récréations de toutes sortes. Des excursions et le transport des effets, produits agricoles, etc., se feront à des prix très réduits.

Les entrées pour les animaux seront fermées le 29 Août et pour tout le reste le 3 Septembre.

On obtiendra les informations désirables en s'adressant au Secrétaire à Québec, ou à M. S. C. STEVENSON, No 76, rue Saint-Gabriel, Montréal.

GEO. LECLERE,

Secrétaire, à Québec.

H.-G. JOLY,

Président.

4 août 1887.

A VENDRE**BETAIL AYRSHIRE,****COCHONS BERKSHIRES,****VOLAILLES PLYMOUTH ROCK**

S'adresser à

M. LOUIS BEAUBIEN,

16, Rue St Jacques, MONTREAL

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1887---Arrangement pour la saison d'été---1887

Le et après lundi, 14 juin 1887, les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis.....	24.13
Pour Halifax et St-Jean.....	10.37
Pour Lévis.....	11.03
Pour Lévis.....	17.10
Pour la Rivière-du-Loup.....	17.10
Pour la Rivière-du-Loup.....	21.35

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chefBureau du chemin de fer,
Moncton, N. Bk., 9 juin 1887.**A VENDRE**

A LA

Ferme-modèle du Collège de Ste-Anne.

Veaux purs Ayrshires, avec ou sans pedigree; cochons Berkshires; blé de la Mer Noire, de choix.

S'adresser à

JOSEPH ROY,

Chef de pratique.

14 avril 1887.